

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-1328

RAISON SOCIALE

JohnsonDiversey

RISQUES SPECIFIQUES

IRRITANT, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT - R31-36/38-52/53

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- **NOM DU PRODUIT** SUN PROFESSIONAL POWDRE - 10Kg
 - **REFERENCE** 1328
 - **FOURNISSEUR** JohnsonDiversey
 9-11, avenue du Val de Fontenay
 94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

Téléphone / Fax 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation

Poudre pour lavage de la vaisselle.

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Poudre alcaline.

Constituants contribuant aux dangers

CAS N°497-19-8	Carbonate de sodium - Xi; R36	5 à 15%
CAS N°6834-92-0	Métasilicate de disodium - C; R34-37	5 à 15%
CAS N°51580-86-0	Dichloroisocyanurate de sodium, dihydraté	< 5%
Xn,N; R22-31-36/37-50/53		

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

IRRITANT
 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

R31: au contact d'un acide dégage un gaz toxique
 R36/38: irritant pour les yeux et la peau
 R52/53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
 Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si nécessaire consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION:
retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION:
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Consulter un médecin si nécessaire.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**- Moyens d'extinction**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: port d'un appareil respiratoire

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**- Précautions individuelles**

Port d'un appareil respiratoire.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**MANIPULATION**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Eviter la formation de poussière.

STOCKAGE

Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
Eviter les températures extrêmes.
Ne pas stocker près des acides.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
7722-88-5 pyrophosphate de tétrasodium (<5%) - VM=5 mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire; cependant l'inhalation de poussières,
vapeurs ou aérosols doit être évité.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en
caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).
Protection des yeux: port de lunettes de protection recommandé.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.
Douche en cas de manipulation de quantité importante de produit.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Poudre blanche

PH

en solution à 1% : 11.0 à 11.5

Température de changement d'état

non déterminé

Point d'éclair

non applicable

Caractéristique d'explosivité

non explosif

Densité

à 20°C : 1.20 g/cm3

Solubilité

soluble dans l'eau.

Emis par le Centre serveur DIESE - MINITEL VERT 08 36 05 00 99

10- STABILITE ET REACTIVITE

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction exothermique avec les acides.
Produits de décomposition dangereux: chlore

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) > 2000 mg/kg

EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:

- peau: provoque des irritations
- yeux: provoque des irritations
- inhalation: fortement irritant, peut provoquer des oedèmes pulmonaires
- ingestion: provoque des irritations.

Classification CEE: PRODUIT IRRITANT

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Classification: produit classé 'dangereux pour l'environnement' en raison de la présence de substances listées dans le §2: R50/53 très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique (selon CEE/67/548, Annexe V):

estimée à 10-100 mg/l Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.

Dans les conditions normales

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.

Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID - Produit non classé selon la réglementation des transports terrestres des matières dangereuses.

IMDG - Produit non classé selon la réglementation des transports maritimes des matières dangereuses.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.

Symbole : Xi irritant

Ingrédients responsables de la classification: métasilicate de disodium

Phrases R : R31-36/38-52/53

Phrases S : S8-22-26-37-61

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				X
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques	X			
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés	X			
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alogénés				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Réf. Internationale: MSDS3816-Vers.4 (07/10/2003); KH.MW.Dt91-03 (01/02/2004)

Produit à usage exclusivement professionnel.

Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux'

peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99

Accès INTERNET: <http://www.diese-fds.com>.

A N N E X E
=====

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflammable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquer le cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles